



Conseil économique et social

Distr. générale
30 août 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 juin 2024, à 10 heures

Présidence : M. Šimonović (Vice-Président). (Croatie)

Sommaire

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Table ronde de haut niveau : « Action humanitaire porteuse de changement : les femmes et les filles au cœur de la prévention, de l'intervention et de la protection »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Narváez Ojeda (Chili), M. Šimonović (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/79/78-E/2024/53)

Table ronde de haut niveau : « Action humanitaire porteuse de changement : les femmes et les filles au cœur de la prévention, de l'intervention et de la protection »

1. **Le Président** dit que les femmes et les filles en situation de crise humanitaire font quotidiennement face à des réalités dangereuses et courent des risques personnels, en particulier en tant que premiers secours. Dans les situations d'urgence, on constate qu'il y a des risques accrus de violence sexuelle et d'autres formes de violence fondée sur le genre. Les effets des changements climatiques, qui touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée, accentuent les vulnérabilités des populations frappées par des catastrophes. Dans le même temps, compte tenu des dimensions générées des nouvelles technologies, il est nécessaire d'exploiter les outils disponibles afin de lutter contre les inégalités de genre et de prévenir les violences fondées sur le genre, la discrimination et la mésinformation à l'égard des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire.

2. Les participants à la table ronde feront fond sur les discussions précédentes pour s'intéresser essentiellement aux femmes, qui sont des agentes de changement, et aux mesures et solutions concrètes et transformatrices pouvant être adoptées afin de faire en sorte que l'expérience des femmes et des filles soit au centre des interventions en cas de crises, des mesures de protection et de la prévention des conflits.

3. **M^{me} Carty** (Représentante permanente adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenante, dit qu'en tant que premier donateur humanitaire individuel, son pays veille à ce que son aide réponde efficacement aux besoins des femmes et des filles, qui sont plus nombreux que jamais et qui continueront probablement à croître. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour atteindre ses objectifs communs. À cette fin, les donateurs peuvent investir dans des mesures qui donnent des moyens d'action aux femmes et aux organisations dirigées par des femmes, et renforcent leur capacité à recevoir et à gérer des fonds. Ces dernières années, les organisations de défense des droits

des femmes, y compris dans les pays en crise, n'ont reçu qu'une infime part de l'aide internationale. Les donateurs peuvent accroître l'appui qu'ils apportent aux organisations locales de femmes en leur accordant des subventions directes d'un montant conforme à leurs besoins, en soutenant leurs partenaires internationaux et en appuyant les fonds de financement commun qui leur octroient des financements.

4. Les États-Unis, qui ont versé plus de 10 millions de dollars au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire en 2023, prévoient d'augmenter leurs contributions et encouragent les autres donateurs à faire de même. Les entités des Nations Unies devraient également allouer davantage de fonds aux programmes menés au niveau local à l'intention des femmes. La délégation américaine se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général de mobiliser 300 millions de dollars pour les organisations de femmes au cours des prochaines années et de fixer des objectifs de financement ambitieux pour les programmes et les fonds de financement commun dont l'égalité des genres est une composante clé. Les donateurs et les entités des Nations Unies devraient prendre un engagement similaire pour augmenter le financement des programmes visant à prévenir les violences fondées sur le genre et à lutter contre ces violences, qui n'ont reçu qu'une infime proportion des financements en 2023 (1 %). Pour contribuer à la résolution de ce problème, les États-Unis ont lancé une initiative qui encourage le leadership des femmes, donne plus d'efficacité à la prévention des violences fondées sur le genre et place les personnes survivantes au premier plan, dès le début d'un conflit ou d'une catastrophe.

5. Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour recueillir des données désagrégées, en particulier des données sur le financement, en vue de recenser les besoins et les possibilités. Des informations détaillées sur la manière dont les fonds ont directement profité aux organisations locales peuvent aider les donateurs à fixer des objectifs et à se tenir responsables de la réalisation et du dépassement de ces objectifs. Les processus de collecte de données devraient permettre de suivre systématiquement la participation des femmes et des filles aux systèmes humanitaires. Si le financement est important, il est également essentiel que les femmes et les filles, qui sont des agentes de changement, même dans des circonstances difficiles, soient habilitées à exprimer leurs besoins et à résoudre leurs propres problèmes.

6. **M^{me} Bahous** [Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], intervenante, dit que, dans les situations de crise, les

actions des femmes et des filles sauvent des vies. Cependant, les organisations de femmes continuent à être généralement tenues à l'écart du secteur humanitaire. Les données récentes mettent en évidence l'absence de consultation de ces organisations dans les contextes de crise majeure et leur exclusion des allocations de fonds, malgré la place de choix qu'elles occupent et leur accès aux populations vulnérables.

7. Sous la direction d'ONU-Femmes, le Comité permanent interorganisations (CPI) a récemment mis à jour sa politique en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles dans l'action humanitaire afin de tenir compte de la complexité des crises humanitaires et de leurs incidences sur les questions de genre, ainsi que du rôle important joué par les organisations de femmes dans la fourniture de services humanitaires. La nouvelle politique donne la priorité à la participation et au financement des femmes touchées par les crises et des organisations de femmes dans tous les aspects des services humanitaires. Pour concrétiser ces engagements politiques, il faudrait que les organisations de femmes participent à la planification et à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux crises en créant des plateformes au niveau national, comme les groupes de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire. Cela leur permettra de collaborer avec d'autres parties prenantes dans la préparation d'interventions tenant compte des questions de genre.

8. ONU-Femmes soutient actuellement plus de 1 400 organisations locales de femmes engagées dans des structures de coordination de l'aide humanitaire dans 40 contextes de crise et copréside environ 80 % des groupes de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire à travers le monde. Les organisations locales de femmes ont besoin d'un meilleur accès aux financements de qualité, afin qu'elles puissent mettre en œuvre des programmes qui peuvent sauver des vies et contribuer aux processus de prise de décision. Pour cela, il faudrait fixer des objectifs pour le financement de ces organisations, conformément à l'objectif du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à savoir allouer 25 % du financement humanitaire aux organisations locales.

9. L'intégration significative des femmes et des filles dans le cycle humanitaire est une responsabilité collective. Les mesures d'intervention en cas de crise et celles relatives à l'action humanitaire devraient systématiquement tenir compte des questions de genre. Le prochain Sommet de l'avenir devrait servir de cadre permettant d'aborder les liens entre la prévention, les interventions, la consolidation de la paix et la réduction

de la pauvreté, et de reconnaître le rôle fondamental joué par les femmes dans tous ces domaines.

10. **M^{me} Msuya Mpanju** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence), intervenante, dit que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les crises et qu'elles sont, dans la plupart des cas, la cible de violences fondées sur le genre. Par conséquent, l'accent mis sur leurs besoins dans les interventions humanitaires devrait être proportionnel aux difficultés qu'elles rencontrent et on devrait donner la priorité au rôle qu'elles jouent en matière d'aide humanitaire.

11. Si elles ne sont pas soutenues dans la résolution des problèmes qu'elles rencontrent en matière de protection, notamment en ce qui concerne les violences fondées sur le genre, les femmes ne peuvent pas participer pleinement aux interventions humanitaires. Toutefois, malgré l'augmentation des besoins, les programmes visant à lutter contre ces types de violence sont parmi les plus sous-financés. Pour remédier à cette situation, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires préconise d'accorder une plus grande priorité aux programmes de prévention et de répression des violences fondées sur le genre et de les financer davantage. Le Bureau étudie également les moyens d'accroître le financement des organisations locales qui fournissent des services de première ligne en matière de lutte contre ces violences.

12. Il est essentiel de permettre aux femmes d'occuper des postes de direction, de jouer un rôle et de prendre des décisions dans le cadre des interventions humanitaires, afin que celles-ci puissent être couronnées de succès. À cet égard, il est essentiel de soutenir les organisations locales de femmes, car ces organisations peuvent contribuer à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin. Le rôle des femmes dans les domaines de l'agriculture et de la santé signifie également qu'elles peuvent contribuer à résoudre durablement des problèmes tels que l'insécurité alimentaire et les effets des changements climatiques. Bien que des progrès aient été accomplis et que les femmes des communautés touchées soient de plus en plus associées à la conception et à la fourniture de l'aide humanitaire, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne le financement durable.

13. Il importe que l'ONU et les autres organisations internationales donnent l'exemple. Le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies souligne la nécessité d'accélérer les progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles. Il faut

prendre d'urgence des mesures relatives à la mobilisation des ressources, à la responsabilité et à l'esprit d'initiative, afin de rendre les interventions humanitaires plus efficaces et de placer les femmes et les filles au cœur de tous les efforts.

14. **M. Chaiban** [Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement], intervenant, dit que, dans le monde, un enfant sur cinq vit dans une zone de conflit ou fuit une situation de conflit. Les violences fondées sur le genre et l'éducation des filles sont deux questions importantes des programmes exécutés à l'intention des femmes et des filles, dont la sécurité est une condition préalable au succès de l'action humanitaire collective.

15. Même si l'UNICEF a renforcé ses programmes en matière de violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence et que son action, menée en partenariat avec des groupes locaux de femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a profité à 23 millions de personnes en 2023, ses initiatives restent gravement sous-financées. Dans le même temps, le maintien des filles à l'école, même dans les situations d'urgence, est essentiel au renforcement de la résilience des populations et offre une protection contre les atteintes à leurs droits. Des millions de filles dans le monde sont touchées par des crises et ont besoin d'un soutien urgent en matière d'éducation. L'UNICEF travaille avec des partenaires pour mesurer l'efficacité des initiatives visant à rendre l'éducation dans les situations d'urgence plus sûre et plus accessible pour les filles.

16. Le partenariat avec des organisations dirigées par des femmes et des filles et la possibilité pour celles-ci de s'exprimer devraient être des principes fondamentaux des initiatives. En 2023, l'UNICEF a transféré plus d'un milliard de dollars de financement humanitaire à des organisations partenaires, dont près de la moitié sont locales et parmi lesquelles beaucoup sont dirigées par des femmes. Bien que ces organisations aient souvent été les premières à intervenir, qu'elles aient fourni des services essentiels, qu'elles aient sensibilisé aux risques pesant sur les droits des femmes et des filles et qu'elles aient exigé des gouvernements qu'ils rendent des comptes, elles ont rarement été reconnues comme des partenaires naturels dans les interventions en cas de crises. Les entités des Nations Unies doivent placer les femmes et les filles au centre de leurs opérations en exécutant les engagements pris en matière d'égalité des genres, notamment les mesures prises en la matière dans les stratégies de préparation aux situations d'urgence, et en adoptant des mesures de réduction des risques de violence fondée sur

le genre. En collaboration avec leurs partenaires de la société civile et des pouvoirs publics, les entités des Nations Unies doivent veiller à ce que les programmes et les politiques soient axés sur l'être humain et donnent la priorité aux besoins des femmes et des filles.

17. **M. Saberton** [Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], intervenant, dit que les dynamiques de genre influencent la manière dont les femmes et les filles vivent les crises humanitaires. Les inégalités, qui s'aggravent pendant les crises, limitent leur accès aux ressources et aux possibilités, ont une incidence sur leur capacité à prendre des décisions concernant leur propre vie et réduisent leur résilience, les privant parfois d'un accès sûr à des services vitaux. En outre, les femmes et les filles prises dans des situations de crise sont moins bien protégées contre les violences sexuelles liées aux conflits, le viol comme arme de guerre et d'autres formes de violence fondée sur le genre. Le nombre de femmes ayant besoin d'une protection contre les violences fondées sur le genre augmente dans le monde entier et la satisfaction de ce besoin nécessite des services divers et variés, tels que des mécanismes d'orientation, des espaces sûrs, un soutien psychosocial et l'accès à la justice.

18. Les femmes et les jeunes filles se trouvant dans des situations de crise ont également besoin de services de santé, notamment de soins de santé sexuelle et reproductive. Des millions de femmes ont besoin d'accéder à des services maternels et néonataux, à des services de planification de la famille et à des services de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles. Une approche intégrée de la violence fondée sur le genre et de la santé sexuelle et reproductive est essentielle tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire. Toutefois, le manque d'organisation selon les priorités et l'insuffisance du financement de la santé sexuelle et reproductive dans les situations d'urgence a entraîné une couverture inégale des services et des lacunes importantes, en particulier dans les zones difficiles d'accès. La solution consiste à apporter des services vitaux aux femmes et aux filles dans leurs collectivités, à accroître le soutien apporté aux femmes prestataires de soins et à garantir une collaboration plus significative avec les réseaux locaux et nationaux de femmes et les organisations de défense des droits des femmes.

19. Parce qu'il serait vain de fournir des services si les femmes et les filles ne peuvent y accéder en toute sécurité, le système humanitaire doit mieux comprendre les obstacles spécifiques et souvent complexes auxquels se heurtent les femmes pour accéder à une assistance vitale et adapter ses approches en conséquence. Il

faudrait redoubler d'efforts pour donner suite aux observations des femmes et des filles sur des questions telles que l'accès, les obstacles à l'assistance, les besoins non satisfaits, les besoins en matière d'information et les problèmes ayant trait à la protection. Les femmes et les filles devraient également participer davantage à la prise de décision dans le cadre de l'action humanitaire.

20. **M^{me} Sprechmann Sineiro** (Secrétaire générale de CARE International), intervenante, dit que si les dirigeantes d'organisations de la société civile ont trouvé leur voix et leur place à la table des négociations, les structures de pouvoir patriarcales continuent d'exister aux quatre coins du monde. Pour parvenir à un changement en profondeur en matière de genre, il faut améliorer la qualité et augmenter le financement des organisations dirigées par des femmes qui travaillent en première ligne dans les situations d'urgence humanitaire. À cet égard, le processus du Grand Bargain exige désormais des signataires qu'ils rendent compte chaque année du montant des fonds qu'ils allouent à des organisations dirigées par des femmes et à des organisations de défense des droits des femmes. Dans le même ordre d'idées, le Comité permanent interorganisations a récemment adopté une définition de ce qui constitue une organisation dirigée par des femmes, permettant ainsi aux entités des Nations Unies de suivre l'aide technique et financière apportée à ces organisations et d'évaluer l'impact de cette aide sur l'autonomisation des femmes et des filles touchées par des crises. En outre, le nouveau Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies appelle à mettre fin à la non-prise en compte du genre dans les financements de la part des entités des Nations Unies et fixe des objectifs de financement pour les organismes du système afin de parvenir à l'égalité des genres.

21. La collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe, âge et handicap devraient être le point de départ de toute intervention humanitaire, l'objectif étant de cibler les ressources limitées sur les groupes ayant les besoins les plus importants et d'éviter d'accentuer les inégalités existantes. Si les acteurs humanitaires ont réalisé des progrès dans la collecte et l'intégration de données ventilées par âge et par handicap, le secteur hésite à collecter et à utiliser des données sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles. En fait, les analyses intersectionnelles des données ventilées sont rarement prises en compte, il n'y a pas une documentation suffisante sur la manière dont ces données sont utilisées pour éclairer et améliorer la programmation, et il n'y a aucun moyen d'appliquer les

recommandations issues des quelques mécanismes de responsabilité qui existent.

22. Dans un monde où le genre fait l'objet d'attaques, le changement en profondeur en matière de genre doit commencer au niveau de chaque organisation, afin de donner aux dirigeants locaux les moyens de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de renforcer la résilience face aux nouveaux chocs. Ce changement devrait également s'opérer à l'échelle du système, suivant une approche centrée sur l'être humain, féministe et intersectionnelle de l'égalité et de l'inclusion tout au long du cycle de planification de l'aide humanitaire. En outre, le changement devrait être appliqué au niveau international et on devrait y associer le Conseil de sécurité, qui a adopté 10 résolutions juridiquement contraignantes sur les femmes, la paix et la sécurité, dont la mise en œuvre est constamment remise en question dans certains pays. Le projet le plus récent du document final du Sommet de l'avenir, intitulé « Le Pacte pour l'avenir », établit un lien entre la participation pleine, égale et véritable, en toute sécurité et le rôle moteur des femmes, et l'action humanitaire et le respect des droits humains. Pour que le Pacte transforme la vie des femmes et des filles vivant dans des situations de crise, les États Membres doivent mettre en place un mécanisme d'application du principe de responsabilité axé sur les populations touchées et les acteurs locaux de l'aide humanitaire et du développement qui sont à leur service.

23. **M^{me} Yari** (Présidente du Groupe consultatif des femmes rattaché à l'équipe de pays pour l'action humanitaire en Afghanistan), intervenante, dit que, à travers le monde, les femmes et les filles paient le plus lourd tribut en temps de crise. En Afghanistan, elles sont privées de tous les droits sociaux et politiques fondamentaux et n'ont que peu ou pas d'accès à l'aide internationale. Les donateurs devraient adopter une position unifiée sur les approches et les politiques tenant compte des questions de genre pour la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale. L'absence d'unité ne fait que porter atteinte aux droits des femmes et renforcer les politiques des Taliban. En Afghanistan, l'interdiction visant les travailleuses humanitaires a fait que certains partenaires internationaux ont interrompu leurs opérations dans le pays, tandis que d'autres ont continué à travailler avec un personnel masculin. En conséquence, dans de nombreuses provinces, l'aide est distribuée uniquement par des hommes et les femmes n'ont pas accès aux produits d'hygiène indispensables et aux denrées alimentaires. Les Taliban exploitent les divisions perçues au sein de la communauté internationale pour normaliser l'exclusion systématique des femmes.

24. Les donateurs devraient demander aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales, aux partenaires locaux et à eux-mêmes de rendre compte des efforts déployés pour la participation significative des femmes. Ils devraient également faire preuve de transparence dans leurs relations avec les Taliban, afin de respecter les droits humains et les droits des femmes. Alors que des fonds sont alloués pour aider les organisations dirigées par des femmes, l'interdiction visant les travailleuses humanitaires a contraint certaines femmes à travailler de manière illégale et informelle, ce qui les met en danger, elles et leur famille. Il faut mettre en place un mécanisme indépendant de protection et de suivi à l'intention des organisations locales dirigées par des femmes.

25. **M. Naftaly** (Observateur pour Israël) dit que sa délégation condamne le recours au viol, à l'agression sexuelle et aux autres formes de violence sexuelle, notamment durant les conflits armés. Très peu de choses ont été dites sur les graves violences sexuelles commises contre des femmes israéliennes otages à la suite du massacre du 7 octobre 2023, sur lesquelles il existe des informations claires et convaincantes. Israël exige que tous les otages soient libérés immédiatement, sans aucune condition, et lance un appel à la prévention des violences sexuelles lors des conflits armés au moyen de conversations ouvertes et de la sensibilisation des jeunes générations.

26. **M. Wibowo** (Observateur pour l'Indonésie) dit que l'autonomisation des femmes et des filles devrait être au cœur des efforts collectifs visant à renforcer la résilience, à atténuer les conséquences des situations humanitaires et à y faire face. L'Indonésie, qui est exposée aux catastrophes naturelles, a adopté des outils juridiques et politiques qui soulignent l'importance d'inclure les femmes et les filles à tous les stades de la gestion des catastrophes. La contribution active des femmes est essentielle pour garantir que les stratégies et les politiques de gestion des catastrophes correspondent aux besoins sur le terrain et que tous les membres de la société se sentent concernés. Grâce à sa diplomatie étrangère, l'Indonésie a contribué à la participation pleine et effective des femmes dans les domaines de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité. La protection des femmes et les investissements en leur faveur permettront de jeter des bases plus solides pour la paix et le développement.

27. **M^{me} Desigis** (Observatrice pour la Suisse) dit que les femmes et les filles se trouvant dans des situations d'urgence courent un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre, de traite, de grossesse non désirée, de morbidité et de mortalité maternelles,

d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, et de mariages d'enfants, précoces et forcés. L'autonomisation des femmes et des filles est essentielle pour faire face aux crises mondiales, qu'il s'agisse de l'insécurité alimentaire, des changements climatiques, des conflits violents ou encore de la faible croissance économique. L'égalité des genres, y compris l'objectif de développement durable n° 5, n'est pas sur la bonne voie et les finances font défaut.

28. Il faut une approche plus systématique dans la détermination différenciée des besoins afin de garantir que l'action humanitaire réponde aux droits et aux besoins des femmes et des filles à tous les niveaux. Il faut inclure de manière significative plus d'organisations dirigées par des femmes dans la coordination des activités pour veiller à ce que les voix diverses des femmes et des filles soient représentées tout au long du cycle de programme humanitaire. L'égalité des genres n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est aussi une condition indispensable pour un monde pacifique, prospère et durable. Il est de la responsabilité collective des entités des Nations Unies, des membres du Comité permanent interorganisations et de tous les États Membres de permettre aux femmes de participer de manière significative et en toute sécurité à l'action humanitaire, aux processus de paix et à tous les niveaux de la prise de décision.

29. **M^{me} Natale** (Canada) dit qu'il est essentiel de placer les femmes et les filles au centre de l'action humanitaire pour garantir des interventions efficaces face aux crises dans le monde entier. Bien que certains progrès aient été réalisés à cet égard au cours des dernières années, les besoins des femmes et des filles continuent de faire l'objet d'un sous-financement et ces dernières continuent d'être tenues à l'écart à toutes les phases de l'action humanitaire. Le Canada est attaché à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, et plaide pour des interventions humanitaires qui reconnaissent et privilégient leurs besoins particuliers, favorisent leur sécurité et leur bien-être et garantissent leur participation réelle. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'équité, mais aussi d'une question d'action humanitaire efficace et fondée sur des principes. Toutes les parties prenantes devraient donner la priorité aux initiatives qui placent les femmes et les filles au cœur des mesures de prévention et des efforts de protection dans le cadre de l'aide humanitaire, et investir dans ces initiatives.

30. **M^{me} Delaney** (Observatrice pour l'Australie) dit que l'action humanitaire ne peut être efficace que si elle tient compte des questions de genre. Il importe de prendre en compte, de documenter et de suivre des

facteurs tels que le genre, l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique, l'identité et l'orientation sexuelles, car les catastrophes touchent les personnes de manière différente et les crises peuvent accentuer les déséquilibres de pouvoir. Les femmes et les filles ne sont pas seulement des victimes et des survivantes, mais aussi des dirigeantes, des premiers secours et des agentes de changement. Il est donc essentiel de donner la priorité à la prévention des violences fondées sur le genre et à la lutte contre ces violences, et de mobiliser des ressources à cet effet, à chaque étape de la gestion des catastrophes et des crises.

31. L'Australie s'engage à fournir un soutien adaptable et à long terme, et collabore avec des entités partenaires pour soutenir des initiatives en matière de leadership à l'intention des femmes réfugiées et réduire le risque de violence fondée sur le genre dans plusieurs pays, ce qui rend les interventions humanitaires plus responsables et plus efficaces. Elle a également salué les efforts visant à promouvoir les droits des personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles handicapées, et a mené des efforts à cet effet, dans le cadre d'une action humanitaire efficace et digne. Les politiques et l'action politique sont des aspects importants de toutes les activités, et l'Australie a mis en place des mesures obligatoires pour tous ses investissements d'un montant supérieur à 3 millions de dollars, qui doivent viser un objectif d'égalité des genres.

32. Puisque les contextes humanitaires deviennent plus complexes et plus graves, et que les ressources continuent d'être insuffisantes face aux besoins, les acteurs humanitaires rencontrent des difficultés à prendre des décisions concernant la priorisation des ressources et la programmation. Il serait intéressant de savoir comment les parties prenantes peuvent s'assurer que la protection des femmes et des filles reste une question primordiale face à des priorités concurrentes et à des ressources limitées.

33. **M. Sahraoui** (Observateur pour l'Algérie) dit que les femmes sont plus vulnérables dans les situations de crise, ce qui est le cas des femmes palestiniennes, en particulier celles vivant dans la bande de Gaza, où des femmes et des enfants sont tués quotidiennement. En outre, en raison de l'insécurité alimentaire, 80 % des femmes de la bande de Gaza consomment la moitié ou moins de la moitié de l'apport calorique quotidien recommandé. À la lumière des rapports faisant état de viols de femmes palestiniennes détenues, il est essentiel que les organismes de secours humanitaires puissent avoir accès à tous les détenus, quel que soit leur lieu de détention, ce qui est une exigence du droit international humanitaire. La situation en Palestine met en évidence

la nécessité d'adapter les interventions humanitaires aux besoins et aux priorités des femmes et des filles.

34. **M^{me} Carty** (Représentante permanente adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies), répondant à certaines des questions soulevées, dit que la prévention devrait être le fondement de l'approche collective de l'action en faveur des femmes et des filles dans le secteur humanitaire. Dans le même temps, des interventions indirectes, telles que des programmes éducatifs, peuvent être considérées comme des interventions de prévention de première ligne. Pour passer des bonnes intentions aux solutions et aux engagements concrets, le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies constitue un point de départ essentiel. Les États Membres devraient jouer un rôle plus systématique dans la mise en œuvre du Plan, afin de contribuer à demander des comptes aux entités du système et à codifier les engagements pris dans les mécanismes intergouvernementaux, le cas échéant. En outre, la communauté internationale devrait augmenter le financement qu'elle octroie aux programmes de protection et aux organisations dirigées par des femmes. La fixation d'objectifs bien définis pour la participation des organisations dirigées par des femmes à l'architecture humanitaire contribuera à provoquer les changements nécessaires et à obliger tous les acteurs à rendre des comptes.

35. **M^{me} Msuya Mpanju** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) dit que certes l'insuffisance des ressources aux niveaux mondial et national rend difficile le financement des interventions humanitaires, mais le financement des mesures de prévention et de protection à l'intention des femmes et des filles n'est pas négociable. Tous les outils élaborés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mettent l'accent sur les questions de protection, tant au niveau de la mobilisation des ressources que de la coordination de l'aide humanitaire. Il est manifestement nécessaire, à tous les niveaux, de garantir la responsabilité et d'établir des partenariats, en particulier avec des organisations dirigées par des femmes.

36. **M. Chaiban** [Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement] dit que les décisions relatives à l'établissement des priorités sont très difficiles à prendre dans les situations humanitaires. Les programmes de protection et d'éducation en situation d'urgence sont de plus en plus négligés, au détriment des femmes et des jeunes filles principalement, ce qui nécessite un nouvel engagement en faveur du financement de ces programmes. La

question du manque de collaboration véritable entre de nombreuses équipes de pays pour l'action humanitaire et les organisations dirigées par des femmes ou la société civile devrait être réglée dans le prochain cycle de planification, et des objectifs et des indicateurs devraient être fixés afin de mesurer cet engagement et de rendre compte des résultats.

37. **M. Saberton** [Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que le soutien apporté aux organisations dirigées par des femmes devrait être accru. En 2023, 35 % des fonds que le FNUAP a consacrés à l'action humanitaire sont allés à des acteurs locaux et nationaux, dont environ 40 % à des organisations dirigées par des femmes. Toutefois, le soutien apporté à ces organisations devrait aller au-delà du financement et s'accompagner du temps et de l'investissement nécessaires pour rendre possible le partage des capacités avec les partenaires locaux et permettre à ceux-ci d'assumer des rôles de direction.

38. **M^{me} Hendriks** [Directrice de la Division des politiques, des programmes et des relations intergouvernementales de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], intervenante, dit que, pour que les femmes et les filles restent une priorité, elles doivent être prises en compte. Des progrès ont été réalisés à cet égard ces dernières années, avec le recours accru aux données ventilées dans les contextes de crise, mais on peut encore faire mieux. Il est inacceptable qu'aucune organisation dirigée par des femmes n'ait été impliquée dans l'élaboration des plans d'aide humanitaire dans certains contextes de crise, et des objectifs devraient être fixés pour financer ces organisations et leur donner des moyens d'action. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait assurer un suivi du montant des fonds accordés aux organisations de femmes, ce qui n'est pas encore tout à fait réalisable. L'adoption généralisée de la définition d'une organisation dirigée par des femmes, récemment approuvée, contribuera à améliorer les efforts de suivi. Les groupes de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire devraient être pleinement financés et exploités, car ils constituent des mécanismes efficaces pour le renforcement de la responsabilité, le respect des engagements et une véritable collaboration avec les organisations dirigées par des femmes.

39. **M^{me} Sprechmann Sineiro** (Secrétaire générale de CARE International) dit que la communauté internationale devrait fixer des objectifs ambitieux pour les engagements pris dans le cadre du Grand Bargain, en rendre compte publiquement et documenter leurs effets sur les femmes et les filles. Les investissements en faveur des femmes, des filles et de leurs

organisations produiront de très bons résultats. Le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies devrait être rendu public afin de renforcer la responsabilité au sein du système. Les acteurs humanitaires ne sont pas des sauveurs. Les vrais sauveurs sont ceux qui mettent fin aux guerres et consolident la paix. Les femmes et leurs organisations sont des consolidatrices de la paix dans leur famille et leurs collectivités, mais elles ne peuvent pas continuer à fonctionner sans ressources ou sans voix dans la prise de décision. Ceux qui ont la capacité et le privilège de mettre en œuvre des réformes institutionnelles et de changer les systèmes au niveau mondial devraient utiliser leur pouvoir collectif pour obliger la communauté internationale à respecter ses engagements.

40. **M^{me} Yari** (Présidente du Groupe consultatif des femmes rattaché à l'équipe de pays pour l'action humanitaire en Afghanistan) dit que les droits des femmes font l'objet de violations dans le monde. Les organisations dirigées par des femmes ont besoin d'un financement durable, de qualité et souple pour répondre aux besoins de leurs collectivités et devraient être activement associées à la prise de décision relative à l'action humanitaire. En Afghanistan, ces organisations mettent en œuvre des projets importants et ont besoin de protection, de confiance et de mécanismes de responsabilité.

41. **L'observateur pour la Direct Aid Association** dit que rien ne peut plus justifier que les filles ne soient pas scolarisées. Dans les efforts qu'elle déploie pour lutter contre les inégalités de genre en Afghanistan, son organisation non gouvernementale fait face à de graves menaces. Lorsque des organisations concentrent leur action sur les besoins en matière de santé et d'éducation des personnes en situation de crise, sans mettre l'accent sur les menaces plus graves, elles risquent de perdre leur crédibilité et leur efficacité. Il importe de tenir compte des inégalités et des différences sociales, entre autres.

42. **Le Président**, résumant les débats, dit que les situations d'urgence aggravent les vulnérabilités existantes, plongeant les femmes et les filles dans des situations périlleuses dans lesquelles leur sécurité, leur dignité et leurs droits humains sont gravement menacés et leurs possibilités d'éducation et de participation à la vie économique sont limitées. Dans ce contexte, les organisations féminines de la société civile jouent un rôle indispensable. La communauté internationale devrait octroyer à ces organisations un financement considérable et durable afin de s'assurer qu'elles continuent de mener sans relâche leur travail essentiel. Ces dernières devraient être consultées, mobilisées et habilitées à diriger les interventions humanitaires, de

manière à promouvoir la stabilité et le relèvement de leurs collectivités. Les dirigeants de la sphère humanitaire devraient être tenus de respecter les normes d'intégrité les plus élevées afin de mettre en place un système humanitaire au service de tous, qui donne la parole à ceux qui méritent de diriger les interventions.

La séance est levée à 12 h 10.